



Compte-rendu de la CAP de mars 2017



1/ Déclaration Préalable SNAFiT

Retrouvez notre déclaration préalable sur notre site internet : <http://snafit-unsa.org/article159>.

2/ Réponses de la Présidente

- Plan de requalification

Le Chiffrage n'a pas changé.

600 postes au total sur 3ans (2/3 en LA et 1/3 en EP).

200 postes ont été pourvus en 2017.

400 postes restent à pourvoir sur 2ans.

- Bilan de gestion

Un bilan au 31/8/15 sera communiqué aux O.S très prochainement.

- Charte de gestion pour les TSDD

L'administration ne veut pas mettre en place une charte de gestion si la demande de l'UNSA n'est pas partagée avec les autres Organisations syndicales.

Seule l'UNSA-SNAFiT le demande

- RIFSEEP

Pour l'année en décalage de l'ISS, l'administration centrale est en discussion avec la DGAFP.

3/ Examen des LA et TA

[Tableau d'avancement et liste d'aptitude 2017](#)

- *LA 2017*

133 postes LA TSD

103 postes TG

26 postes EEI

4 postes NSMG

À noter pour l'année 2017 :

- 96 postes examen professionnel TSDD
- 56 postes examen professionnel TSPDD

- *TA TSPDD 2017*

9 postes TG
39 postes EEI
5 postes NSMG

- *TA TSCDD 2017*

131 postes TG
57 postes EEI
5 postes NSMG

4/ Titularisation

La CAP a donné un avis favorable à la titularisation d'un agent au 09/04/17.

5/ Recours entretien PRO

Quatre recours entretiens professionnels, du même service, ont été examinés en CAP.
L'avis de la CAP sera transmise au service.

6/ Questions diverses

- Mobilité

Suite à l'intervention du SNAFiT au bureau MGS2 de la DRH, le DIRMER MEMNOR a demandé au bureau RM de la DRH que le poste « Chef de quart » à bord du PAM THEMIS paraisse à la catégorie B au lieu de C.

De même, que le poste de maître d'équipage « Chef d'équipe de contrôle » paraisse en C au lieu de B à la prochaine CAP de syndic des gens de mer.

Cette démarche a pour but de rendre cohérent ces postes avec le guide DCS de la direction des affaires maritimes.

- Protocole d'affectation ENTE

Dorénavant, dans le nouveau protocole d'affectation de l'ENTE, les affectations se font au rang de classement du concours d'entrée en lieu et place des critères sociaux.

Les Organisations Syndicales, à l'unanimité, demandent au conseil de perfectionnement de l'ENTE que le sujet soit rediscuté.